



MAIRIE DE PETIT-CROIX

Sous la présidence du Maire M. Alain FIORI, les membres du conseil municipal cités ci-dessous ont été installés dans leurs fonctions.

Présents : MM. FIORI Alain, CHENUT Roger, COHET Jérémy, FERREIRA SEBBANE Bruno et ROUKAVITZINE Yannick, Mmes SEGURA Isabelle, GERARD Peggy, EINHORN Nadine et MASSIAS Christelle

Absente excusée : Mme RAMSEYER Martine ayant donné procuration à M. FIORI Alain et Mme ALZIEU Anne-Cécile ayant donné procuration à Mme GERARD Peggy

Secrétaire de séance : Mme SEGURA Isabelle

Ordre du jour :

- **Création site internet**

La commission communication a proposé la création d'un site internet pour la commune.

Le devis présenté pour la création, l'hébergement, la maintenance et divers modules fonctionnels s'élève à 586.50 € HT. Les frais de mise en place d'un montant de 990 € HT sont offerts dans le cadre de la signature d'un contrat d'engagement de 60 mois à la Formule Commu'net.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la création du site et la signature du contrat avec Atelier-111.

- **Acquisition d'un nouveau copieur**

Le Maire informe les membres du conseil du remplacement du photocopieur actuel par un copieur de même marque plus récent pour un montant de 3 160 € HT.

Il rappelle en effet que l'ancien appareil de marque SHARP avait été acheté par la commune en 2015 et n'était plus couvert par le contrat de garantie copie service ce qui engendrait des coûts importants d'acquisition de toner. Il propose par ailleurs la cession de l'ancien appareil à l'Association Petit-Croix en Fête.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'acquisition d'un photocopieur SHARP MX2651 au prix de 3 160 € HT, avec un contrat de garantie copie service de 5 ans au prix de 0.005 € HT la feuille NB et de 0.05 € HT la feuille Couleur.

Le conseil donne son accord pour la cession du photocopieur SHARP MX 2614 à l'Association Petit-Croix en Fête pour la somme de 400 € TTC.

- **Désignation de délégués au Syndicat de gestion du gymnase de Montreux-Château**

Le Conseil municipal est appelé à désigner ses représentants au sein du syndicat de gestion du gymnase de Montreux-Château. Sont désignés :

Mme Christelle MASSIAS et M. Roger CHENUT en qualité de délégués titulaires

Et

Mme Peggy GERARD en qualité de délégué suppléant.

- **Participation frais de formation Certiphyto pour M. DUPRÉ**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que M. Denis DUPRÉ, adjoint technique intercommunal, doit renouveler son CERTIPHYTO afin de pouvoir continuer à acheter et utiliser les produits phytosanitaires.

Cette formation est dispensée par le CFPPA de Valdoie :

Certiphyto Révision+Test sur une demi-journée pour un coût de 120 €.

Il précise également qu'en accord avec la commune de NOVILLARD, celle-ci a procédé à l'inscription et pris en charge le coût de formation pour M. DUPRÉ.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord au remboursement des frais de formation avancés par la commune de NOVILLARD pour M. DUPRÉ Denis, soit un montant de 60 €.

- **Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive**

Le Maire présente au conseil municipal un nouveau service à adhésion facultative proposé par le Centre de gestion du Territoire de Belfort.

Il s'agit d'un service de médecine professionnelle et préventive qui est entré en service dès le 1er janvier 2020.

Le coût est de 85 € par visite réellement faite est appliquée (Tarifs 2020). Autrement dit l'adhérent ne paie que la visite réellement faite, c'est à dire programmée et non décommandée dans les 24 heures précédents sa tenue.

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur ce service non sans souligner que l'offre proposée est à la fois plus économique et sans doute plus rationnelle que les offres concurrentes du secteur concurrentiel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de résilier son adhésion au service de médecine professionnelle de l'OPSAT à compter du 1er janvier 2021, et d'adhérer à cette même date au nouveau service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion.

- **Décision budgétaire modificative n° 01-2020**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à diverses modifications budgétaires afin de prendre en compte notamment la création du site internet, l'acquisition du nouveau photocopieur ainsi que l'achat d'un défibrillateur.

INFORMATIONS DIVERSES

1°) Recommandations

A la demande de certains conseillers, il est rappelé la nécessité d'être bien visibles lors de vos promenades sur les chemins communaux et en forêt notamment.

2°) Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie **sera fermé du 09 au 13 Novembre 2020 inclus.**

En cas d'urgence uniquement, vous pouvez contacter M. Alain FIORI, Maire, au 06.14.01.71.55 ou l'un de ses adjoints : Mme Isabelle SEGURA (06.83.48.01.29) ou M. Roger CHENUT (06.21.96.20.03)

3°) Inscription Affouage

Les personnes qui souhaitent faire de l'affouage en forêt communale (Nouvelle parcelle Chemin de la Ragie Rondat) sont priées de s'inscrire **en Mairie avant le 15 Octobre 2020** par mail de préférence mairie.petit.croix@wanadoo.fr ou par téléphone 03.84.23.39.56 (répondeur mairie) ou au 06.14.01.71.55 (M. FIORI)